

1  
2  
3  
4

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL  
DU 16 DÉCEMBRE 2025 – DE 20 H 00 À 21 H 17**  
au 2<sup>e</sup> étage à la Route des Monts 14

8	PRÉSIDENCE	Monsieur Thomas BOSSON (PLR)
9	VICE-PRÉSIDENCE	--
10	BUREAU	Monsieur Christophe BIERI (UDC) Madame Sophie MOURA (PLR) Madame Cindy MURITH (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) Monsieur Christian UNGERSBÖCK (Le Centre)
11	PRÉSENTS	Mesdames et Messieurs Michaël ANDREY (Le Centre) – Didier BARMETTLER (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Frédéric BLANC (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Hugues BOSSON (PLR) – David BOVIGNY (PLR) – Françoise CRAUSAZ (PLR) – Ralph FROSSARD (UDC) – Amélie GAPANY (PLR) – Julien GRAND (PLR) – Michel HORNER (UDC) – Stéphanie KLAUS (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Dominique MAGLI (Le Centre) – Eric MAGNIN (PLR) – Catherine MAURON (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Stéphane OBERSON (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Cédric PALLI (PLR) – Yves PASQUIER (Le Centre) – Marc-Antoine PITTEL (UDC) – Jacques POLLET (Le Centre) – Grégoire QUARTENOUD (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Nadine ROUBATY (PLR) – Céline RUFFIEUX-MOREL (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Dylan SAVARY (PLR)
12	EXCUSÉS	Monsieur Michel HORNER (UDC), Pierre MAURON (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) et Madame Isabelle MONNEY-SAVARY (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s)
13	TOTAL	27 présents, soit une majorité absolue de 14.
14	CONSEIL COMMUNAL	Madame Catherine BEAUD – Madame Anne FAVRE-MORAND – Monsieur Bertrand HUGUENOT – Monsieur Pascal KAEMPFEN – Monsieur Louis PITTEL – Monsieur Wolfram SCHUWEY
15	EXCUSÉE	Madame Sabine GUILLET
16	SECRÉTAIRE	Madame Diana SAUTEUR
17	RÉDACTEUR DU PV	Monsieur Gilles LIARD
18	HUISSIER	Monsieur Grégory OBERSON

50 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

51 À 20.00 heures, Monsieur le Vice-président ouvre la séance du Conseil général du mardi 16 décembre 2025  
52 en ces termes :

53 « Mesdames, Messieurs, chers collègues,

54 C'est avec honneur que j'ouvre, ce soir, la séance du Conseil général.

55  
56 Tout d'abord, je vous prie d'excuser l'absence de Madame la Présidente Isabelle Monney-Savary, de  
57 Messieurs Michel Horner et Pierre Mauron, ainsi que de Madame Sabine Guillet, Conseillère communale.  
58

59 Je salue Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux ainsi que vous toutes  
60 et tous, chers collègues du Conseil général. Je salue également Madame Diana Sauteur, la secrétaire  
61 communale, Monsieur Gilles Liard, secrétaire désigné au procès-verbal, Monsieur Bertrand Gaillard,  
62 responsable du service technique, Monsieur Olivier Bonte, administrateur des finances, ainsi que Monsieur  
63 Grégory Oberson, huissier. Je les remercie pour leur travail remarquable, leur formidable engagement pour  
64 notre Commune et pour leur investissement dans la préparation de cette séance.  
65

66 Mes salutations vont également à nos citoyennes et citoyens, qui prennent la peine de suivre nos débats,  
67 ainsi qu'aux représentants de la presse. Je les sais gré de rendre compte du déroulement des séances de  
68 notre Conseil général.

69 Je souhaite également la bienvenue et beaucoup de plaisir à notre nouvelle membre et collègue, Madame  
70 Nadine Roubaty. Elle succède à Monsieur Jean-Pierre Valléian, démissionnaire de notre Légitif au  
71 30 novembre écoulé.

72 Au terme de ce préambule, je vous souhaite à toutes et à tous une excellente séance.

73 Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, vous avez été convoqués par courriel le  
74 27 novembre 2025 ainsi que par lettre expédiée en prioritaire le 27 novembre 2025.

75 Vous avez également pu consulter la documentation sur la plateforme d'échanges du Conseil général.  
76 Je constate donc que tous les documents sont parvenus aux Conseillers généraux avant la séance de ce  
77 soir et je vous ferai grâce de la lecture complète de ces derniers.

78 Je précise que les débats sont enregistrés, tel que le permet l'article 9 du règlement du Conseil général, afin  
79 de faciliter la rédaction du procès-verbal.

80 Je profite également de l'occasion pour vous demander de bien lever la main avec votre choix, lors des  
81 votes, afin d'avoir un comptage précis. De plus, lors des divers du Conseil général, le Bureau du Conseil  
82 général vous prie de transmettre toutes vos questions par écrit et de les présenter de manière concise.

83 Chaque groupe est représenté par une personne. Deux microphones volants sont à disposition pour les  
84 interventions personnelles ou autres. Toutefois, je vous prie de patienter que le microphone vous soit cédé,  
85 avant de décliner votre identité, également dans le but de faciliter la rédaction du procès-verbal.

86 Pour conclure, je prie les Conseillers généraux qui souhaitent déposer une résolution d'en remettre le texte  
87 au Bureau pour distribution aux membres. Concernant le dépôt de propositions ou de postulats, je vous  
88 rappelle que le formulaire doit être remis à la secrétaire avant ou durant la séance. »

89  
90 Monsieur le Vice-président cède ensuite la parole à Madame Diana Sauteur pour l'appel nominal.

101 **APPEL**

102 Madame Diana Sauteur procède à l'appel nominal :

104	<b><i>membres présents</i></b>	<b>27</b>
105	<b><i>membres excusés</i></b>	<b>3</b>
106	<b><i>majorité absolue</i></b>	<b>14</b>

107  
108 Monsieur le Vice-président constate que le quorum au sens de l'art. 44 de la Loi sur les communes est atteint  
109 et que la séance, valablement convoquée, est apte à délibérer et à prendre des décisions.

110

111

112 **ORDRE DU JOUR**

113 Monsieur le Vice-président parcourt l'ordre du jour :

114  
115 « *La convocation de la séance a été publiée le 28 novembre 2025 dans la Feuille Officielle du Canton de*  
116 *Fribourg avec l'ordre du jour que vous avez reçu par courriel et courrier le 27 novembre 2025. Il a été préparé*  
117 *par le Bureau du Conseil général avec une délégation du Conseil communal lors de sa séance du*  
118 *10 novembre 2025. En plus de la Feuille Officielle du Canton de Fribourg, l'ordre du jour a été publié sur le*  
119 *site internet de la Commune, dans le bulletin communal Le Riazois et a été affiché au pilier public.*

120

121 *L'ordre du jour que vous avez reçu est affiché à l'écran. Il ne sera donc pas lu. »*

122

**ORDRE DU JOUR**

1. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 7 octobre 2025 – approbation
2. Budgets 2026
  - 2.1. Budget de résultats – présentation
  - 2.2. Budget des investissements – présentation
    - 2.2.1. Mise en zone 30 de la Route des Monts – crédit d'engagement – approbation
    - 2.2.2. Déviation de la conduite d'eau potable de la Route de Champ-Jordan – crédit d'engagement – approbation
  - 2.3. Budgets de résultats et des investissements – vote final
3. Modification des statuts de l'Association des communes « Secours Sud Fribourgeois » – approbation
4. Postulat de Monsieur Frédéric Blanc et Madame Stéphanie Klaus « Pollution de la Sionge » – détermination du Conseil communal
5. Divers

123

124 L'ordre du jour tel que proposé n'amène aucune question ni remarque d'ordre formel. Il est soumis au vote.

125

126

127

VOTE

**Le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 27 voix, l'ordre du jour, tel que proposé.**

128  
129 Monsieur le Vice-président constate que l'ordre du jour est accepté et que la séance peut délibérer  
130 valablement et librement sur l'ensemble des points arrêtés.  
131  
132

**1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2025 – APPROBATION**

134 Monsieur le Vice-président relève que chaque Conseiller général a pu prendre connaissance du procès-  
135 verbal de la séance du 7 octobre 2025. Il tient à remercier Madame Diana Sauteur et Monsieur Gilles Liard  
136 pour la coordination du procès-verbal et sa rédaction.  
137

138 Ce procès-verbal n'amène aucune question ni remarque d'ordre formel. Monsieur le Vice-président le soumet  
139 au vote.  
140

VOTE

**Le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 27 voix, le procès-verbal de la séance du Conseil  
général du 7 octobre 2025.**

141  
142 Monsieur le Vice-président relève que le procès-verbal de la séance du Conseil général du 7 octobre 2025  
143 est accepté. Il réitère ses remerciements à ses auteurs.  
144  
145

**2 BUDGETS 2026**

**2.1. BUDGET DE RÉSULTATS – PRÉSENTATION**

149 Monsieur le Vice-président ouvre la présentation des budgets ainsi :

151 « L'entrée en matière pour le budget est acquise, conformément à l'article 83 alinéa 2 du règlement du  
152 Conseil général.

153 Nous allons procéder à la présentation générale du budget 2026, puis examiner, chapitre après chapitre, le  
154 budget de résultats. Suivront les postes en lien avec chaque investissement. Le Conseil général se  
155 prononcera enfin sur l'ensemble du budget 2026.  
156

158 Dans l'immédiat, je passe la parole à Madame la Syndique Catherine Beaud, en charge des finances, pour  
159 un commentaire général. »

161 Madame la Syndique dispense ces propos :

163 « Basé sur un coefficient d'impôt de 73%, le budget 2026 boucle avec un total des charges de  
164 CHF 13'067'200.00 et des produits de CHF 12'793'890.00, soit un résultat négatif de CHF 273'310.00.  
165 Ce résultat tient compte de la réserve de réévaluation du patrimoine administratif pour un montant de  
166 CHF 415'000.00. Le résultat avant dissolution de la réserve s'élève donc à - CHF 688'310.00.  
167

168 Selon l'art. 20 de la Loi sur les finances communales, le budget du compte de résultats doit être équilibré.  
169 Un excédent de charges n'est admis que si le capital propre non affecté permet de l'absorber, ce qui est le  
170 cas pour notre Commune.

171

172 Selon le bilan au 31 décembre 2024, le capital propre se montait à **CHF 21'015'758.81**.

173

174 Les communes évoluent dans un contexte financier tendu : les charges obligatoires augmentent tandis que  
175 les ressources fiscales restent limitées, renforçant la pression sur les finances locales. Pour rétablir l'équilibre  
176 des finances cantonales, le canton de Fribourg a lancé le programme d'assainissement des finances de  
177 l'État (PAFE), actif de 2026 à 2028. La loi correspondante (LAFE), adoptée par le Grand Conseil, fait  
178 actuellement l'objet d'un référendum, créant ainsi une grande incertitude budgétaire pour 2026.

179

180 Malgré l'absence de budget cantonal prévu par le Conseil d'État, le budget communal repose sur les chiffres  
181 transmis par les autorités cantonales et les associations intercommunales, intégrant les mesures du PAFE,  
182 indispensables à la construction budgétaire.

183

184 En effet, le Conseil d'État a recommandé aux communes de tenir compte, pour l'ensemble de l'année 2026,  
185 des mesures prévues dans le PAFE, lors de l'élaboration de leurs budgets, tout en étant conscient que celles-  
186 ci ne pourront déployer leurs effets que sur une partie de l'année, voire ne jamais entrer en vigueur.

187

188 Certaines de ces mesures cantonales auront des impacts négatifs sur les communes (réduction de  
189 subventions, transfert de charges, baisse des compensations), tandis que d'autres pourraient les avantager  
190 (certaines dépenses prises en charge par le canton, hausse de recettes fiscales).

191

192 Face à cette situation, le Conseil communal reste vigilant. Il s'emploie à optimiser les dépenses courantes,  
193 à rééchelonner ou revoir certains projets, tout en veillant à préserver un équilibre social et économique  
194 favorable pour les habitants. Ces réflexions doivent se faire bien évidemment en concertation et en  
195 collaboration avec le Conseil général, dans un esprit de transparence et de responsabilité.

196

197 La préparation du budget 2026 a été difficile. Elle a nécessité des efforts importants de chaque dicastère.  
198 Malgré tout, le budget présenté, bien que non équilibré, est légèrement meilleur que ceux des années  
199 précédentes.

200

201 Les charges liées cantonales et intercommunales augmentent fortement en regard du budget 2025.  
202 La hausse est de 6.34% contre 2.97% en 2025 et 4.21% en 2024. Toutefois, il y a lieu de relativiser cette  
203 hausse, tant les chiffres et les bases de calcul sont influencés par le PAFE.

204

205 Concernant les salaires du personnel communal, l'indexation a été calculée au 1<sup>er</sup> janvier 2026 sur la base  
206 de l'échelle de salaire du canton de Fribourg. Il n'a pas été tenu compte de la position du canton avec une  
207 augmentation reportée au 1<sup>er</sup> septembre 2026. Il n'y a aucune indexation relative au coût de la vie.

208

209 Une forte augmentation du taux de primes pour la couverture « perte de gain maladie » nous a été signifiée  
210 par notre assureur. Ce taux passe de 1.5‰ à 4.16‰ du salaire assuré, en raison d'un contrat déficitaire dû  
211 à de nombreux cas enregistrés ces dernières années. Malheureusement, aucun autre assureur n'a souhaité  
212 déposer une contre-offre (Nature 3055).

213

214 A l'aide de quelques tableaux et graphiques, je vais vous décrire les points principaux de ce budget 2026,  
215 dont le total des charges dépasse pour la première fois 13 millions de francs.

216

217 Nous pouvons constater que le produit des impôts est en progression de 4.56% par rapport au budget 2025.

218

219 Les revenus structurels sont constitués par tous les impôts communaux et des taxes causales. Ces montants  
220 ont été calculés sur trois critères, à savoir :

- 221 • selon les projections données par le Service cantonal des contributions (SCC) basées sur l'année 2023  
222 et corrigées des situations exceptionnelles connues du SCC,
- 223 • selon notre propre estimation,
- 224 • ainsi que selon l'évolution du nombre des contribuables.

225  
226 Pour 2026, la progression de ces revenus structurels est de +6.61% par rapport à 2025.  
227

228 Plus tard dans ma présentation, je vous détaillerai les bases de calcul de ces montants.  
229

230 Les impôts conjoncturels sont totalement aléatoires puisqu'ils englobent les impôts sur les droits de mutation,  
231 les prestations en capital et les gains immobiliers. Ils régressent de 12.23% par rapport à 2025,  
232 principalement à cause d'une baisse des droits de mutations. Nous avions budgétisé CHF 100'000.00 de  
233 plus en 2025, année durant laquelle la majorité des ventes de Champy-Sud ont été enregistrées.  
234

235 Le graphique présenté nous donne très rapidement une bonne synthèse sur la répartition de nos revenus et  
236 démontre clairement la faible marge de manœuvre dont nous disposons pour influencer nos recettes, sans  
237 modifier les taux d'imposition. En effet, près des ¾ des revenus sont issus des revenus fiscaux.  
238

239 La variation de la péréquation financière, qui nous est défavorable, (- CHF 2'500.00 par rapport à 2025),  
240 indique une augmentation de l'indice synthétique des besoins (ISB) de 105.66 à 106.16 et du potentiel fiscal  
241 (IPF) de 88.74 à 88.91.  
242

243 Les charges sont constituées à 59% de charges de transfert, sur lesquelles nous n'avons aucune emprise.  
244 Le reste des charges comprend notamment les traitements du personnel, y compris les charges sociales  
245 représentant 16%, les achats de marchandises, les frais d'entretien courant des bâtiments représentant 14%  
246 et les amortissements (7%) sur lesquels nous avons peu de marge également. Je rappelle aussi que, par  
247 principe, les frais d'exploitation sont calculés sur la base d'un budget zéro. Cela sous-entend que les  
248 dépenses ne sont pas reportées d'année en année, mais qu'elles doivent toutes être justifiées par le  
249 Conseiller communal responsable.  
250

251 Les remarques principales d'ordre général ayant été données, nous allons passer sans transition au budget  
252 de résultats 2026. Le cahier du budget et le rapport du budget vous ont été adressés avec la convocation de  
253 la séance de ce soir. Ces documents étant bien détaillés, nous n'allons pas entrer dans les détails. Seuls les  
254 chapitres amenant des remarques ou compléments d'information seront présentés par chaque membre du  
255 Conseil communal.  
256

257 Nous répondrons aux éventuelles questions ou commentaires après la lecture du rapport de la commission  
258 financière. »  
259

## 260 0. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

261 Total des charges CHF 1'295'295.00  
262 Total des produits CHF 203'460.00  
263

264 Chapitre 02 Service généraux

### 266 0110.3130.01

267 0110.3170.00 En raison des élections communales et cantonales de 2026, les montants de fournitures, de  
268 frais de port, de rémunérations et frais de scrutateurs ont été revus à la hausse.  
269

270 **0120.3099.00** Un montant de CHF 2'000.00 a été budgétisé en vue d'une sortie de fin de législature du  
271 Conseil communal.

272  
273 **0220.3118.00**  
274 **0220.3130.01** Divers programmes informatiques sont inscrits au budget, notamment pour la gestion des  
275 investissements / immobilisations et des votations (0220.3118.00) ainsi que pour la mise en place du Label  
276 Cybersafe (Audit sécuritaire de l'ensemble de notre système informatique - CHF 18'000.00 – 0220.3130.01).

277  
278 **0220.3158.00** Les frais de maintenance informatique sont à la hausse en raison de l'augmentation du  
279 pourcentage facturé par notre prestataire T2i sur la base des licences. Le taux passe de 18% à 22%.

280  
281 **Chapitre 0290 Immeubles administratifs**

282  
283 **0290.3144.00** Un montant de CHF 8'000.00 est mis au budget pour la réfection et la mise aux normes de la  
284 porte d'entrée de la cage d'escaliers du bâtiment administratif, Rue de la Gruyère 60.

285  
286 **0290.4470.01** Le Service des prestations en logopédie, en psychologie et en psychomotricité (SLPPG) va  
287 louer une salle dans le bâtiment Hubert-Charles 12 pour un loyer mensuel de CHF 2'000.00.

288  
289 **1. ORDRE PUBLIC**

290 Total des charges CHF 393'700.00  
291 Total des produits CHF 217'550.00

292  
293 **Chapitre 11 Sécurité publique**

294  
295 Sur la base des chiffres et projections 2025, nous avons budgétisé un produit de CHF 50'000.00 pour le  
296 stationnement (1110.4240.00). Les frais de personnel (1110.3010.01) ainsi que les prestations de tiers  
297 (1110.3101.00 - 1110.3130.00) représentent un montant de CHF 13'050.00. Le solde positif de ce chapitre  
298 est transféré pour des projets en lien avec la mobilité douce et l'environnement, selon le règlement établi  
299 (1110.3990.00 – 7690.4990.00).

300  
301 **Chapitre 14 Questions juridiques**

302  
303 **1400.3612.00** La participation aux frais de curatelles augmente sensiblement, en raison de l'engagement  
304 d'un nouveau curateur et de personnels administratifs dû à la hausse des bénéficiaires.

305  
306 **Chapitre 15 Service du feu**

308 **1550.3612.00**

309 **1500.4200.00** La taxe non-pompier reste identique à CHF 150.00. Le coût par habitant pour la participation  
310 au Bataillon Sud (pompiers) baisse légèrement à CHF 13.63 contre CHF 15.60 en 2025. Ce chapitre  
311 s'équilibre grâce au prélèvement à la réserve.

312  
313 **2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION**

314 Total des charges CHF 4'376'250.00  
315 Total des produits CHF 348'030.00

316  
317 Une nouvelle classe primaire a été ouverte.

318  
319  
320  
321

322	<b>Chapitre 21</b>	<b>Scolarité obligatoire</b>
323		
324	<b>2110.3171.00</b>	
325	2120.3171.00 Le forfait par élève pour les sorties culturelles et sportives a été revu à la baisse. Il passe de	
326	CHF 100.00 à CHF 80.00. Cette baisse est due à la participation de l'État de Fribourg à des activités scolaires	
327	proposées annuellement à chaque élève. Il a été constaté que ce montant de CHF 80.00 est suffisant pour	
328	les activités choisies.	
329		
330	<b>2120.3171.01</b> Il n'y aura pas de camp de ski ou de camp vert en 2026. Un camp poly sports sera organisé	
331	pour les 5-6 H en début d'année scolaire. Les autres camps seront organisés en fin d'année scolaire.	
332	Ils concerteront le budget 2027.	
333		
334	<b>2140.3611.00</b> Les dépenses pour le Conservatoire sont en forte baisse, en raison de la diminution du nombre	
335	d'élèves de Riaz. Ils étaient 35 inscrits en 2025 contre 23 en 2026.	
336		
337	<b>2170.3010.00</b> Les charges du personnel de conciergerie sont en diminution, en raison d'engagements à des	
338	salaires et pourcentages inférieurs qu'auparavant.	
339		
340	<b>2170.3144.01</b> En raison de l'ancienneté du bâtiment des Monts 14, les frais d'entretien ont été revus à la	
341	hausse. Un montant de CHF 20'000.00 a été inscrit au budget.	
342		
343	<b>2190.3153.00</b> Vingt-sept ordinateurs d'enseignants travaillant à plus de 40% doivent être remplacés.	
344	Un montant de CHF 30'100.00 a été porté au budget.	
345		
346	<b>3. CULTURE ET LOISIRS</b>	
347	Total des charges	CHF 177'300.00
348	Total des produits	CHF 1'200.00
349		
350	<b>Chapitre 32 et 34</b>	<b>Culture, sport et loisirs</b>
351		
352	<b>3290.3170.00</b>	
353	3290.3636.00 Divers montants ont été portés au budget, notamment pour les mesures de la commission	
354	culture, sports et générations (par exemple, le repas multiculturel), pour Fritime ainsi que pour des	
355	subventions aux sociétés locales.	
356		
357	<b>3410.3612.00</b> La participation à l'Association Intercommunale « Sports en Gruyère » augmente principalement en raison de l'amortissement de la piscine de Broc. La participation à la patinoire provisoire de	
358	Charmey, en remplacement de celle d'Espace Gruyère, fermée pour cause de Comptoir gruéien	
359	(3410.3612.00), est aussi incluse dans ce compte.	
360		
361		
362	<b>4. SANTÉ</b>	
363	Total des charges	CHF 1'495'420.00
364	Total des produits	CHF 17'000.00
365		
366	La presque totalité des charges des chapitres de la santé et des affaires sociales est constituée de charges	
367	liées- Le Conseil communal n'a donc pas d'influence sur celles-ci. Les charges liées baissent légèrement de	
368	0.49% par rapport à 2025 pour le chapitre de la santé. Cela est dû notamment aux mesures du PAFE.	
369		
370	Le financement des communes relatif aux prestations délivrées par le Réseau Santé et Social de la Gruyère	
371	se chiffre à CHF 28'871'125.00. Il augmente de CHF 862'562.00, soit de 3.1%. Trois postes : « Indemnités	
372	forfaitaires », « Aide matérielle attribuée nette » et les « Amortissements et charges financières » du projet	
373	« EMS Gruyère - Horizon 2030 » représentent 68.4% de l'augmentation totale.	

374 **5. AFFAIRES SOCIALES**

375 Total des charges CHF 1'803'100.00  
 376 Total des produits CHF 7'000.00

377  
 378 Comme le chapitre précédent, il s'agit également et principalement de charges liées avec une augmentation  
 379 de 20.35% pour la prévoyance sociale. Cette forte hausse est principalement due à deux nouvelles charges  
 380 qui incombent aux communes, suite de la suppression des mesures transitoires :

- 381 • la participation aux prestations complémentaires AI (5220.3631.00),
- 382 • la participation aux prestations complémentaires AVS (5320.3631.00).

383  
 384 **5451.3636.00** Les subventions aux crèches (5451.3636.00) augmentent sensiblement, en raison de la  
 385 situation fiscale des parents.

386 **6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS**

388 Total des charges CHF 1'516'695.00  
 389 Total des produits CHF 33'600.00

390  
**Chapitre 61 Circulation routière**

391 Ce chapitre comprend le personnel de voirie ainsi que l'aménagement et l'entretien du domaine communal.

392  
 393 **6150.3010.00** Concernant le personnel de voirie, Monsieur Bernard Remy prendra sa retraite à la fin de  
 394 2026. Il terminera en cours d'année en fonction de ses vacances et heures supplémentaires. Un montant a  
 395 été budgétisé pour son remplaçant.

396  
 397 **6150.3099.00** Afin de répondre aux normes de sécurité en vigueur, les habits de travail du personnel de la  
 398 voirie doivent être remplacés. Un montant de CHF 5'000.00 est prévu. Il en va de même pour le personnel  
 399 de la déchetterie (7301.3099.00).

400  
 401 **6150.3130.00** Ne pouvant être réalisé comme prévu initialement, le projet du sentier St-Michel a été revu.  
 402 Un montant de CHF 8'000.00 figure au budget.

403  
 404 **6150.3141.02** Le projet du sentier pédestre du Chafard est abandonné. Il devait être développé par la  
 405 commission d'aménagement.

406  
 407 Un montant de CHF 35'000.00 est inscrit au budget pour la réparation partielle de la chaussée de la Ruelle  
 408 du Châtelet.

409  
**Chapitre 62 Transports publics**410  
**6220.3611.00**

411  
 412 **6220.3612.00** Les participations pour le trafic régional ainsi que pour Mobul augmentent fortement, en raison  
 413 de nouvelles répartitions État/Communes dans le PAFE.

414 **7. PROTECTION ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT TERRITOIRE**

415 Total des charges CHF 1'729'380.00  
 416 Total des produits CHF 1'578'750.00

417  
**Chapitre 71 Approvisionnement en eau**

418  
 419 **7101.3130.00** Afin de permettre le télé relevage, une première série de compteurs a été remplacée en 2024  
 420 et 2025. Ce remplacement se poursuivra en 2026.

421  
 422

426	<b>Chapitre 72</b>	<b>Protection des eaux</b>
427	Ce chapitre est équilibré par un prélèvement à la réserve.	
428		
429	<b>Chapitre 73</b>	<b>Gestion des déchets</b>
430		
431	<b>7301.3101.00</b>	Il est prévu de poser des moloks pour CHF 20'000 au carrefour des Rues de Champy et de Saletta. Enregistrés au budget 2025, ces travaux n'ont pas été exécutés.
432		
433		
434	<b>Chapitre 76</b>	<b>Lutte contre la pollution de l'environnement</b>
435		
436	<b>7690.3170.00</b>	Un nouveau catalogue de mesures incitatives pour l'environnement et le développement durable sera présenté prochainement. Un montant de CHF 30'000.00 a été budgétisé.
437		
438		
439	<b>8. ÉCONOMIE</b>	
440	Total des charges	CHF 83'660.00
441	Total des produits	CHF 70'000.00
442		
443	<b>Chapitre 82</b>	<b>Sylviculture</b>
444		
445	<b>8200.3141.00</b>	Un montant de CHF 13'500.00 a été mis au budget pour la réfection de la 3 <sup>e</sup> et dernière étape du Chemin du Milieu. Cette réfection consiste au renforcement du coffre du chemin et à son élargissement, afin de favoriser le passage des machines forestières. La 1 <sup>re</sup> étape a été réalisée en 2024 et la 2 <sup>e</sup> en 2025.
446		
447		
448		
449		
450	La finalisation d'un canapé forestier est prévue pour 2026. Inscrit dans les objectifs de législature, ce projet est mené par la Commune, la commission culture, sport et générations et par un groupe de citoyens motivés. Il se fait bien entendu également en collaboration avec l'école.	
451		
452		
453		
454	Comme en 2025, le chapitre des forêts supporte les charges liées à l'entretien des boisements hors forêts et à l'entretien lourd des chemins forestiers.	
455		
456		
457	<b>9. FINANCES ET IMPÔTS</b>	
458	Total des charges	CHF 184'200.00
459	Total des produits	CHF 10'305'100.00
460		
461	<b>Chapitre 91</b>	<b>Impôts</b>
462		
463	Le budget de résultats 2026 est favorablement influencé par l'augmentation des rentrées fiscales annoncées par le Service cantonal des contributions (SCC) sur la base de la statistique fiscale 2023.	
464		
465		
466	Les taux de progression ont été corrigés via les situations exceptionnelles connues du SCC, afin d'être plus représentatifs, à savoir :	
467		
468	• Adaptation des barèmes et des déductions, afin de tenir compte de la compensation des effets de la progression à froid (mesures PAFE),	
469		
470	• Introduction de la 13 <sup>e</sup> rente AVS dès décembre 2026,	
471	• Introduction de la possibilité de rachat dans le 3 <sup>e</sup> pilier,	
472	• Introduction d'un plafond de CHF 8'000.00 sur la déduction des frais de transports (mesures PAFE),	
473	• Augmentation du nombre de taxateurs fiscaux (mesures PAFE).	
474		
475	En tenant compte des éléments précités, pour les impôts sur le revenu, la progression entre 2023 et 2026, proposée par le SCC, est de 10.5%. La progression sur les impôts sur la fortune est de 15.9%.	
476		

CONSEIL GÉNÉRAL DE RIAZ

477 Pour les personnes morales, la progression est de 6.1% pour l'impôt sur le bénéfice et de - 7% pour l'impôt  
478 sur le capital.

La hausse de la population a également été prise en considération (+3.5%). Ce pourcentage inclut bien entendu les futures arrivées dans le projet Champy-Sud. Ces arrivées sont prévues dès le milieu de l'année 2026.

Chapitre 96

## **Administration de la fortune et de la dette**

486 **9610.3401.00** La baisse des taux de financement et la diminution de nos engagements financiers en 2025  
487 impactent favorablement le compte des intérêts passifs.

Chapitre 99

## **Postes non-ventilables**

491 Ce chapitre inclut le prélèvement sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif pour un montant  
492 de CHF 415'000.00.

494 Récapitulation du budget de résultats 2026

495 Total des charges CHF 13'067'200.00

496 Total des produits CHF 12'793'890.00

497	Excédent de charges avec la réévaluation du patrimoine administratif	CHF	273'310.00
498	Excédent de charges sans la réévaluation du patrimoine administratif (KCHF 415)	CHF	688'310.00 »

499 Monsieur le Vice-président remercie Madame la Syndique ainsi que les autres intervenants du Conseil  
500 communal, avant de transmettre la parole à Madame Gapany pour la lecture du rapport de la commission  
501 financière.

## RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Au nom de la commission financière, Madame Amélie Gapany intervient en ces termes :

505  
506 « La commission financière a procédé à l'examen du budget 2026 sur la base des documents détaillés qui  
507 lui ont été fournis et en relation à la présentation des divers postes lors de la séance du 11 novembre 2025  
508 par une délégation du Conseil communal et de l'administration communale,

510 Le budget 2026 présente une perte de CHF 273'310.00, tenant compte, de nouveau, de la réserve de  
511 réévaluation de CHF 415'000.00. Un excédent de charges est admis, étant donné que le capital propre non  
512 affecté permet de l'absorber.

514 Les postes les plus impactés par ce budget sont les suivants :

- *Culture, sports et loisirs, notamment par l'amortissement de la piscine de Broc ainsi que la participation à la patinoire de Charmey,*
  - *Prévoyance sociale, par une augmentation des charges liées de plus de 20%.*

519 Une baisse est à relever au chapitre de l'économie publique ainsi que sur les finances et impôts, notamment  
520 en raison de la venue de nouveaux habitants et par la baisse des taux de financement et la diminution de  
521 nos engagements.

523 Comme à l'accoutumée, la marge de manœuvre budgétaire demeure restreinte, une part importante des  
524 postes correspondant à des charges liées. Toutefois, chaque dicastère a fait preuve d'une grande rigueur,  
525 afin de limiter au maximum les coûts.

527 A l'unanimité des personnes présentes, la commission financière préavise favorablement le budget de  
528 résultats 2026 et propose au Conseil général de l'accepter.

529  
530 *Un grand merci à toutes les personnes qui ont fourni un énorme travail pour son élaboration. »*

531  
532 Monsieur le Vice-président adresse ses remerciements à Madame Gapany, avant d'ouvrir la discussion sur  
533 le budget de résultats 2026.

534  
535 Au nom du groupe Le Centre, Monsieur Jacques Pollet intervient de la sorte :

536  
537 « Vous connaissez le mot le plus utilisé ces derniers mois dans le landernau politique fribourgeois, le PAFE.  
538 Alors qu'il s'agit du plan d'assainissement des finances de l'État, ce PAFE est aussi l'élément le plus  
539 impactant du budget de notre Commune. C'est drôle, lorsqu'un échelon étatique doit faire des économies,  
540 il se rappelle souvent qu'il peut déverser vers l'échelon inférieur de nouvelles charges. Ceci se passe entre  
541 la Confédération et les cantons et les cantons vers les communes et les communes vers, en dernier recours,  
542 les contribuables qui paient des impôts.

543  
544 *En revanche, ce qui est paradoxal, ces reports de charges ne suivent pas le principe de subsidiarité.  
L'échelon supérieur garde les aspects décisionnels, mais donne les aspects financiers à l'échelon inférieur.  
Le principe de qui paie commande et qui commande paie est largement bafoué. Mais, c'est vrai, le peuple  
fribourgeois, sous l'impulsion du parti socialiste, n'a pas voulu du désenchevêtrement des tâches entre les  
communes et le canton, donc nous n'avons plus que les yeux pour pleurer et subir ces nouvelles charges  
ou ces charges augmentées. Quelles sont donc les principales charges qui sont impactées de plein fouet  
par ce PAFE ?*

- 551 • Participation des communes aux institutions spécialisées,
- 552 • Participation aux prestations complémentaires AI,
- 553 • Participation aux institutions spécialisées pour les personnes handicapées,
- 554 • Participation aux prestations complémentaires AVS,
- 555 • Aide matérielle aux dépenses cantonales,
- 556 • Aide matérielle au Réseau Santé et Social de la Gruyère,
- 557 • Trafic régional, participation aux dépenses cantonales.

558  
559 Certes, ces charges sont en partie compensées par des recettes PAFE, liées à la non-adaptation temporaire  
560 de la progression à froid, le plafonnement à CHF 8'000.00 de la déduction pour les frais de déplacement  
561 dans la taxation cantonale.

562  
563 Si nous regardons de plus près le budget de notre Commune, il n'est ni meilleur ni moins bien que ces  
564 dernières années, malgré le PAFE. Les charges augmentent de CHF 500'000.00 et les recettes aussi, dans  
565 la même proportion. Alors pourquoi se plaindre ?

566  
567 Le problème, c'est que les participations communales aux charges cantonales augmentent en défaveur des  
568 communes et restent pérennes. Elles ne font qu'accentuer le phénomène de charges liées, sur lesquelles le  
569 Conseil communal n'a pas d'impact décisionnel.

570  
571 Dans ce contexte de grande incertitude financière, économique et politique pour les collectivités publiques,  
572 que pouvons-nous faire ?

573  
574 Souvent chacun y va de ses propres solutions et le consensus cher à notre démocratie suisse est mis à rude  
575 épreuve. Certains prônent la grève, des référendums créant l'incertitude financière pour toutes les entités  
576 publiques, d'autres mettent la faute sur les étrangers...

578 Même notre Conseil communal n'arrive pas à faire front commun et à être unis pour affronter les défis de la  
579 prochaine législature. C'est navrant. Et je suis sûr que nous avons tous à y perdre. J'espère seulement que  
580 nous n'arriverons pas à des blocages et confrontations, tels que notre communauté de destin les a subis lors  
581 de la précédente législature.

582  
583 Il est vrai qu'il est souvent plus facile de chercher et de rejeter les fautes auprès des autres, plutôt que de  
584 chercher le dénominateur commun permettant de faire avancer les projets améliorant le bien vivre-ensemble.  
585

586 Alors que faire pour anticiper les prochaines années avec une certaine sérénité malgré les défis liés :

- 587 • au vieillissement de la population,
- 588 • à l'explosion démographique que l'agglomération bulloise va subir, engendrant chaos routier, mitage du  
589 territoire, explosion des coûts liés au logement,
- 590 • à l'explosion des charges liées,
- 591 • etc. ?

592  
593 Le groupe *Le Centre* est convaincu que, pour répondre à ces défis et aux problématiques financières qui  
594 vont en découler durant la prochaine législature, il est indispensable de rester unis, malgré nos différences.  
595 La vision stratégique que devra développer le futur Conseil communal sera cruciale pour permettre à notre  
596 Commune de rester attractive dans les services rendus à la population, tout en maintenant un taux  
597 d'imposition supportable pour la classe moyenne.

598  
599 Ainsi le groupe *Le Centre* remercie le Conseil communal et, plus spécialement, le service des finances et  
600 notre grande argentièrre et Syndique, pour l'élaboration de ce budget 2026 qui reste dans la droite ligne des  
601 budgets de la législature 2021-2026. Nous allons le valider, tout en étant conscients que les prochaines  
602 années vont être plus rock and roll pour maintenir un budget et des comptes équilibrés. »

603  
604 Monsieur le Vice-président remercie Monsieur Pollet pour ses propos.

605  
606 Pour le compte du groupe PLR, Madame Amélie Gapany sollicite, à son tour, la parole :

607  
608 « Nous avons la chance, depuis le début de cette législature, de valider des comptes positifs, tandis que  
609 chaque séance de budget soumettait un léger déficit pour notre Commune. Cette année ne fait pas exception  
610 à la règle, puisque le déficit projeté avoisine CHF 273'000.00. La discussion de hausses de certaines taxes  
611 (impôt sur le revenu, taxe immobilière) a déjà commencé dans de nombreuses communes du canton.  
612 Ce sujet n'est pas encore à l'ordre du jour dans la Commune de Riaz.

613  
614 Toutefois, lors de sa séance de préparation, le groupe PLR a longuement débattu sur la pérennité de la  
615 santé financière de la Commune ainsi que sur les défis des années à venir, tant les communes sont pieds  
616 et poings liés face aux charges liées. Il s'agit désormais de trouver une juste balance entre les  
617 investissements nécessaires au maintien de nos infrastructures communales et au bien-être des citoyens,  
618 tout en nous préservant d'une augmentation potentielle d'impôts. En effet, il est de notre devoir, en tant  
619 qu'élu, de s'assurer que les investissements futurs soient bien priorisés, afin de garantir une stabilité au  
620 niveau du coefficient d'impôt. Car les défis financiers seront nombreux pour la prochaine législature.  
621 De nombreux projets régionaux (EMS, centre sportif) ainsi que les hausses perpétuelles des charges liées  
622 (santé, social et transports) auront un impact direct sur nos finances communales.

623  
624 Le groupe PLR demande au Conseil communal de continuer les efforts dans sa bonne gestion des finances  
625 communales, afin de garantir un taux d'impôt attractif et pérenne. Il le remercie pour l'excellent travail  
626 accompli tout au long de l'année. »

627  
628 Monsieur le Vice-président remercie Madame Gapany pour son intervention.

630  
631  
632 Enchaîne Monsieur Frédéric Blanc, pour le compte du groupe PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s :  
633  
634 « *Parler du budget communal, c'est un peu comme parler de la météo : tout le monde en a une opinion et*  
635 *personne ne peut vraiment le contrôler à 100%. Pourtant, contrairement aux nuages qui passent, les choix*  
636 *que nous faisons aujourd'hui dessineront le visage de notre Commune demain. Alors, prenons un moment*  
637 *pour saluer le travail accompli par nos Conseillers communaux, qui ont dû jongler avec des contraintes*  
638 *dignes d'une météo capricieuse !* »  
639  
640 Entre les charges liées qui grignotent notre marge de manœuvre année après année et le PAFE qui pointe  
641 le bout de son nez, pas facile de trouver un juste équilibre. Pourtant, malgré ces défis, le résultat est là : un  
642 budget responsable, qui ne sacrifie pas l'essentiel. Car oui, même avec peu, on peut faire beaucoup.  
643 A condition de bien choisir où poser ses pions.  
644  
645 Dans ce contexte serré, une chose reste non négociable : continuer à investir dans ce qui touche directement  
646 les personnes les plus vulnérables. Que ce soit pour soutenir nos écoliers et nos aînés, ces postes ne sont  
647 pas des lignes de dépenses, mais des piliers de notre vivre-ensemble. Ce sont ces choix qui font qu'une  
648 commune n'est pas juste un territoire, mais une communauté.  
649  
650 Mais, soyons clairs : ce budget n'est pas une fin en soi. C'est un point de départ. Pour que 2026 soit une  
651 année où notre Commune ne subisse pas les contraintes, mais les dépasse. Nous avons besoin de tous.  
652 De vos idées, de votre énergie et surtout de votre confiance. Alors oui, les temps sont difficiles. Mais les  
653 défis, ça se relève. »  
654  
655 Monsieur le Vice-président adresse sa gratitude à Monsieur Blanc pour ses propos.  
656  
657 La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Vice-président s'adresse au Conseil communal pour un  
658 éventuel complément informatif.  
659  
660 Madame la Syndique remercie les groupes qui se sont exprimés et d'avoir partagé leurs craintes. Avant de  
661 compléter de la sorte :  
662  
663 « Le Conseil communal est conscient et partage tous les défis et les enjeux qui vont nous attendre. Il a aussi  
664 à cœur de pouvoir proposer certaines prestations à ses citoyens. On peut faire simple et bien et c'est ce  
665 qu'on s'efforce de faire depuis plusieurs années, à des coûts tout à fait supportables. Je relève le dynamisme  
666 de chaque commission qui, via ses propositions, a aussi en tête les contraintes financières de la Commune.  
667 Une réflexion aussi sur l'intervention du PLR et sur les hausses d'impôts dans les communes, spécialement  
668 en Glâne. La question du coefficient d'impôt va être la grosse interrogation de la prochaine législature.  
669 Le Conseil communal entend avoir suffisamment de recul sur les recettes fiscales supplémentaires,  
670 notamment en lien avec les futurs habitants du quartier de Champy-Sud et également avec d'autres  
671 développements, telle la transformation de petites maisons en immeubles. Il convient d'avoir ce recul  
672 suffisant pour prendre les bonnes dispositions et définir si la hausse d'impôt s'avère absolument nécessaire.  
673 Elle interviendra certainement une fois. Mais, aujourd'hui, je suis bien incapable de dire quand.

674  
675 En outre, en regard de la priorisation des investissements, le Conseil communal fait déjà beaucoup et je le  
676 remercie d'avoir toujours en tête cet aspect des finances communales. Nous ne pouvons pas réaliser tout  
677 ce que nous voudrions. Nous sommes en phase de réalisation sur les projets votés ces dernières années,  
678 mais on y va petit à petit. On propose toujours des petits investissements qui s'avèrent absolument  
679 nécessaires. »  
680  
681 Monsieur le Vice-président remercie Madame la Syndique pour son complément.

682  
683  
684  
685

Les groupes se disent satisfaits de sa réponse.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Vice-président soumet le budget de résultats 2026 au vote.

**VOTE**

**Le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 27 voix, le budget de résultats 2026.**

686  
687  
688  
689  
690  
691  
692  
693  
694  
695  
696  
697  
698  
699  
700  
701  
702  
703  
704  
705  
706  
707  
708  
709  
710  
711  
712  
713  
714  
715  
716  
717  
718  
719  
720  
721  
722  
723  
724  
725  
726  
727  
728  
729

**2.2. BUDGET DES INVESTISSEMENTS**

Monsieur le Vice-président ouvre la présentation du budget des investissements 2026 en rappelant que le Conseil général se prononcera sur l'ensemble du budget 2026. Auparavant, il cède une nouvelle fois le flambeau à Madame la Syndique pour un commentaire global sur les investissements.

Madame la Syndique relève que :

« *Le total des investissements (y compris les subventions) apparaissant au budget 2026 s'élève à CHF 1'637'000.00. Ce budget comprend les derniers investissements qui seront votés ce soir, soit la mise en zone 30 de la Route des Monts (CHF 163'000.00) et la déviation de la conduite d'eau potable de la Route de Champ-Jordan (CHF 90'000.00).* »

Monsieur le Vice-président remercie Madame la Syndique pour cette introduction. Il indique que, compte tenu que les messages relatifs aux investissements prévus à l'ordre du jour s'avèrent très complets et détaillés, ils ne seront pas présentés une nouvelle fois. Il précise que les membres du Conseil communal se tiennent à disposition pour tout complément d'informations.

**2.2.1. MISE EN ZONE 30 DE LA ROUTE DES MONTS – CRÉDIT D'ENGAGEMENT - APPROBATION**

Monsieur le Vice-président demande si le Conseil communal souhaite s'exprimer ou apporter un complément d'informations.

Monsieur Bertrand Huguenot n'a pas d'informations complémentaires à apporter.

Monsieur le Vice-président transmet donc la parole à Madame Gapany, pour la lecture du rapport de la commission financière.

**RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE**

Au nom de la commission financière, Madame Amélie Gapany intervient en ces termes :

« *Ce projet s'inscrit dans les mesures de mise en place pour sécuriser le chemin des écoliers et améliorer la sécurité routière.* »

*Un crédit d'étude avait déjà été approuvé dans le budget 2022. C'est pourquoi, la commission financière donne un préavis positif à ce crédit d'engagement.* »

Monsieur le Vice-président remercie Madame Gapany, avant d'ouvrir la discussion sur ce crédit d'engagement de CHF 163'000.00 pour la mise en zone 30 km/h de la Route des Monts.

- 730  
731  
732 Intervention de Monsieur Jacques Pollet pour le compte du groupe Le Centre :  
733  
734 « Le groupe Le Centre a eu un débat par rapport à cet investissement. Il ne met pas du tout en cause la mise  
735 en place de cette zone 30 km/h. Simplement, une question s'est posée au sujet de l'emplacement du totem  
736 d'entrée et du risque de report de la charge de trafic sur la route principale qui pourrait être un gros  
737 empêchement pour les gens rentrant de leur travail. Il est important de bien considérer où on placera ce  
738 totem pour ne pas trop empiéter sur la route principale permettant de rejoindre Fribourg ou Bulle. »  
739  
740 Monsieur le Vice-président remercie Monsieur Pollet pour sa remarque.  
741  
742 A son tour, Monsieur Marc-Antoine Pittet (UDC) intervient à titre personnel :  
743  
744 « Il apparaît très important de sécuriser ce tronçon du village pour les enfants et les écoliers. Cependant,  
745 j'aurais quelques questions par rapport à ce projet. La première : est-ce que ce projet présente les garanties  
746 en vue de la fluidité du trafic ? La deuxième : les rétrécissements permettent-ils le passage de gros véhicules,  
747 poids lourds et véhicules agricoles ? Le plan définit une largeur de 3 m 50. La loi autorise des véhicules à  
748 3 m 50, notamment dans l'agriculture. Or 3 m 50 dans un passage de 3 m 50, c'est tout de même limite.  
749 La troisième question : le plan que l'on a reçu est-il à jour ? Il semblerait qu'il y ait eu certaines oppositions  
750 à ce projet. Je suis au courant également qu'une séance de conciliation a conduit à certaines modifications  
751 de ce plan, notamment les largeurs et l'emplacement de certains totems et potelets. Or sur le plan qu'on a  
752 sous les yeux, il semblerait que ces modifications n'aient pas été prises en compte. »  
753  
754 Monsieur Bertrand Huguenot transmet la parole à Monsieur Bertrand Gaillard, responsable technique.  
755 Ce dernier fournit les explications suivantes :  
756  
757 « Concernant le totem d'entrée, je n'ai pas de remarque particulière. En examen préalable, les services de  
758 l'État n'ont pas émis de souci sur la fluidité du trafic. Concernant le potelet de l'entrée de la Route de la  
759 Sionge et certains aménagements dus aux oppositions et tel qu'expliqué lors de la présentation des projets  
760 en octobre dernier, le plan remis ici est identique à celui qui a été transmis à l'État. C'est le plan de mise à  
761 l'enquête. A côté de cela, est joint un dossier avec les modifications et les accords acceptés en séance de  
762 conciliation.
- 763  
764 Le plan principal soumis à l'enquête reste le même jusqu'à ce que les services de l'État aient fait toutes les  
765 corrections. Ils peuvent même en ajouter. Puis, un plan définitif d'exécution sera transmis. C'est la procédure.  
766 Reste que toutes les modifications apportées, soit la légère modification de l'emplacement du totem côté  
767 Route de la Sionge, tout en sachant que celui-ci disparaîtra le jour où la Route de la Sionge viendra placée  
768 à 30 km/h, ainsi qu'un petit élargissement de 3 m 50 à 3 m 70 accepté lors des séances de conciliation font  
769 partie du dossier transmis à Fribourg. Le plan définitif sera adapté à ce moment-là. On n'a pas le droit de  
770 présenter des plans qui ne sont pas ceux qui ont été signés lors de la mise à l'enquête. J'espère avoir  
771 répondu aux questions. »  
772  
773 Monsieur le Vice-président remercie Monsieur Gaillard pour ses précisions.  
774  
775 Madame Stéphanie Klaus (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) s'exprime à son tour :  
776  
777 « Je suggère de profiter de cette modification routière proche de l'école primaire pour rappeler aux parents,  
778 aux élèves et à la population les règles de priorité à observer dans une zone 30 km/h car de nombreuses  
779 personnes ignorent encore que les cyclistes, voitures et motos ont la priorité sur les piétons. »  
780  
781 Monsieur le Vice-président remercie Madame Klaus.

782  
783  
784 Pour sa part, Monsieur Frédéric Blanc (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) formule la remarque suivante :  
785  
786 « *Comme déjà évoqué lors de la dernière séance, j'ai peur d'un report du danger pour les cyclistes avec les*  
787 *zones d'évitement qui sont prévues. Je ne comprends pas pourquoi on ne peut pas mettre simplement des*  
788 *potelets pour les zones d'évitement pour les voitures et que les cyclistes puissent poursuivre leur chemin au*  
789 *bord de la route. J'ai vraiment du mal avec ça. On voit ce qui se passe à la Rue de Saletta, par exemple.*  
790 *Merci pour votre réponse. »*

791  
792 Monsieur le Vice-président remercie Monsieur Blanc.  
793  
794 Monsieur Bertrand Huguenot indique que le point sera repris avec le responsable technique.  
795  
796 Monsieur Bertrand Gaillard enchaîne en apportant les précisions suivantes :  
797  
798 « *Je vais avoir du mal à répondre sur le choix stratégique. Quand je suis entré en service, le projet était déjà*  
799 *à l'enquête. Lors de la consultation préalable au printemps par les services de l'État, ceux-ci n'avaient pas*  
800 *émis de remarque particulière sur la dangerosité pour les vélos, estimant que la zone de 30 km/h permet*  
801 *une certaine mixité et un respect des uns et des autres. La correction idéale aurait peut-être prévalu avec le*  
802 *déport des cyclistes à l'arrière des éléments routiers. Le gabarit de route reste connu par rapport aux*  
803 *bâtiments existants et aux obstacles obligatoires pour ralentir le trafic. A ma connaissance, les potelets seuls*  
804 *n'auraient pas été autorisés. Mais je ne veux pas m'avancer là-dessus, il faudrait que je cherche dans les*  
805 *anciens documents. »*

806  
807 Monsieur le Vice-président remercie Monsieur Gaillard pour son intervention.  
808  
809 Monsieur Blanc se montre satisfait de la réponse.  
810  
811 La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Vice-président clôture la discussion et soumet ce point au vote.  
812

## VOTE

**Le Conseil général accepte par 26 voix et 1 abstention, le crédit d'engagement de CHF 163'000.00 pour la mise en zone 30 km/h de la Route des Monts, selon la proposition du Conseil communal.**

813  
814 Monsieur le Vice-président remercie ses collègues du Conseil général et aborde le prochain investissement.  
815  
816  
817 2.2.2. **DÉVIATION DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE DE LA ROUTE DE CHAMP-JORDAN –**  
818 **CRÉDIT D'ENGAGEMENT - APPROBATION**  
819  
820 Monsieur le Vice-président aborde le second investissement : la déviation de la conduite d'eau potable de la  
821 Route de Champ-Jordan.  
822  
823 Le Conseil communal ne souhaitant pas s'exprimer, il invite Madame Gapany à procéder à la lecture du  
824 rapport de la commission financière.  
825  
826 **RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE**  
827 Au nom de la commission financière, Madame Amélie Gapany dispense ce discours :  
828

CONSEIL GÉNÉRAL DE RIAZ

829 « Ces travaux de mise en séparatif des eaux ont déjà été approuvés lors du Conseil général du 8 octobre  
830 2024.  
831 Un nouveau projet de construction a toutefois nécessité la réévaluation du dossier et le remplacement total  
832 de la conduite sur l'ensemble du tracé est envisagé.  
833  
834 A l'unanimité des personnes présentes, la commission financière préavise le crédit d'engagement. »  
835  
836 Monsieur le Vice-président remercie Madame Gapany.  
837  
838 La parole n'étant pas demandée, il soumet cet objet au vote.  
839

**VOTE**

**Le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 27 voix, le crédit d'engagement de CHF 90'000.00 pour la déviation de la conduite d'eau potable de la Route de Champ-Jordan, selon la proposition du Conseil communal.**

840  
841  
842 2.3. **BUDGETS DE RÉSULTATS ET DES INVESTISSEMENTS – VOTE FINAL**  
843  
844 Monsieur le Vice-président annonce le vote final sur le budget de résultats et des investissements et passe  
845 la parole à Madame Amélie Gapany pour la lecture du rapport de la commission financière.  
846  
847 **RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE**  
848 Au nom de la commission financière, Madame Amélie Gapany intervient en ces termes :  
849  
850 « Le budget de fonctionnement 2026 ainsi que le budget des investissements proposés ayant tous été  
851 approuvés, la commission financière propose d'accepter dans son ensemble le budget 2026 et remercie  
852 encore une fois le Conseil communal pour son travail. »  
853  
854 Monsieur le Vice-président remercie Madame Gapany et ses collègues pour leurs rapports et leur travail.  
855  
856 La parole sur le budget de résultats et sur le budget des investissements n'étant pas demandée, ces objets  
857 sont soumis au vote.  
858

**VOTE**

**Le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 27 voix, les budgets de résultats et des investissements 2026 pour les objets qui ont été acceptés.**

859  
860 Monsieur le Vice-président remercie le Conseil général pour sa confiance envers la commission financière,  
861 l'administration et le Conseil communal. Il passe ensuite au point 3 de l'ordre du jour.  
862  
863  
864 **3 MODIFICATION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES « SECOURS SUD  
865 FRIBOURGEOIS » - APPROBATION**

866 Monsieur le Vice-président indique que le message du Conseil communal étant suffisamment exhaustif,  
867 l'Exécutif ne souhaite pas s'étendre davantage.  
868  
869 Madame Stéphanie Klaus (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) dispense la remarque suivante :  
870

871 « J'ai une remarque sur la forme et non sur le fond de ces statuts. Je me réjouis que le comité de rédaction  
872 ait fait l'effort d'utiliser l'écriture inclusive dans ses nouveaux statuts. Cette ouverture est louable et  
873 bienvenue. Je relève, en revanche, que le document présenté a oublié de corriger de nombreuses lignes au  
874 fur et à mesure qu'on avance dans la lecture. A toute fin utile, je peux envoyer le document avec les  
875 corrections à apporter à l'administration communale.

876  
877 De plus, la forme inclusive choisie, à savoir le tiret, inclut certes les femmes en plus des hommes, mais elle  
878 laisse de côté les personnes qui ne se reconnaissent pas dans ce système binaire. Quitte à apporter une  
879 telle modification, je proposerais au comité de recourir en priorité aux termes épicènes : ce sont des termes  
880 dont la forme ne varie pas, selon que l'on se réfère à un nom féminin ou masculin (par exemple, la direction  
881 du service, les membres du Conseil communal, etc.).

882  
883 Merci au Conseil communal ou à l'administration communale de transmettre ces remarques et corrections  
884 au comité de l'Association 'Secours Sud fribourgeois'. »

885  
886 Monsieur le Vice-président remercie Madame Klaus pour ses remarques et sa proposition.  
887  
888 La parole n'étant plus demandée, il soumet ensuite au vote la modification des statuts de l'Association  
889 « Secours Sud fribourgeois ».  
890

## VOTE

**Le Conseil général accepte par 26 voix et 1 abstention, la modification des statuts de l'Association  
des communes « Secours Sud Fribourgeois ».**

891  
892 Monsieur le Vice-président adresse sa gratitude aux membres du Conseil général et aborde le prochain point  
893 de l'ordre du jour.  
894  
895

896 **4 POSTULAT DE MONSIEUR FRÉDÉRIC BLANC ET MADAME STÉPHANIE KLAUS  
897 « POLLUTION DE LA SIONGE » - DÉTERMINATION DU CONSEIL COMMUNAL**

898 Monsieur le Vice-président indique que le Conseil communal estime sa réponse suffisamment complète et  
899 qu'il ne souhaite pas intervenir. Il se tient néanmoins à disposition pour tout complément d'information.  
900 De ce fait, Monsieur le Vice-président transmet la parole aux auteurs du postulat.  
901

902 Monsieur Frédéric Blanc remercie le Conseil communal de s'être penché si rapidement sur ce postulat :  
903  
904 « La détermination nous a permis de découvrir comment procéder lorsqu'une pollution est constatée. Nous  
905 avons en outre eu la satisfaction d'apprendre qu'un document décrivant cette procédure sera créé et diffusé  
906 à la population.

907  
908 Après la publication de l'ordre du jour de cette assemblée, nous avons reçu le témoignage d'une personne  
909 qui a suivi cette procédure d'alerte et à qui il a été répondu 'On ne peut rien faire'. Parce que l'eau est un  
910 bien commun tellement précieux, cette situation est inacceptable. Nous encourageons donc vivement le  
911 Conseil communal à mettre en action son réseau pour faire avancer ce dossier. Pour initier cette étape, nous  
912 avons réfléchi à quelques pistes que nous vous partagerons en fin d'exposé. »

913  
914 Madame Stéphanie Klaus poursuit de la sorte :

915  
916 « Cette détermination a soulevé quelques questions et suggestions.

918 Question par rapport à la possibilité 1 : Un document d'"Alerte pollution", qui serait diffusé et affiché dans les  
919 espaces publics. Ce document fournit toutes les informations utiles en cas de constat de pollution". Question :  
920 sous quel format et où le Conseil communal envisage-t-il d'afficher cette alerte pollution ?

921 Deuxième question par rapport aux possibilités 1 (Un document d'"Alerte pollution", qui serait diffusé et affiché  
922 dans les espaces publics. Ce document fournit toutes les informations utiles en cas de constat de pollution  
923 et 3 (mise en place d'une procédure d'alarme) : quelle différence le Conseil communal fait-il entre ces deux  
924 propositions ? Et en quoi la 'procédure d'alarme' est-elle différente du document 'Alerte pollution' et de l'appel  
925 au 117 ?

926  
927 Troisième question par rapport à la possibilité 4 (concernant les agriculteurs), le Conseil communal envisage-  
928 t-il de contacter les agriculteurs de la Commune pour leur rappeler ce règlement ? »

929 Monsieur Frédéric Blanc conclut :

930 « Voici enfin nos propositions pour avancer sur ce dossier. Nous suggérons au Conseil communal de prendre  
931 contact avec la Ville de Bulle pour exiger ensemble auprès du Service de l'environnement de procéder à des  
932 ajustements des autorisations de déversement délivrées par ses services aux entreprises de la zone  
933 industrielle de Planchy. Vu l'impact des déversements dans la Sionge, ces autorisations semblent obsolètes  
934 vu les agrandissements de la zone industrielle.

935  
936 Nous suggérons également au Conseil communal de s'adoindre les services des députées au Grand Conseil  
937 présentes dans cette assemblée pour porter au niveau cantonal nos préoccupations qui sont aussi celles de  
938 nombreuses personnes, qu'elles soient assises dans cette salle ou en contact quotidien avec la nature ou  
939 amatrices de balades à la Boquette.

940  
941 Enfin, et pour terminer, dans certaines communes, des filtres ont été posés pour stopper une partie des  
942 polluants charriés par les eaux pluviales. Peut-être que ces technologies ou d'autres pourraient être  
943 installées lors des prochaines réfections de routes, afin de réduire leur concentration dans la Sionge. »

944 Monsieur le Vice-président remercie Madame Klaus et Monsieur Blanc pour leurs propos.

945 Monsieur Pascal Kaempfen adresse le retour suivant :

946  
947 « La réponse a été préparée pour cette séance du Conseil général. Maintenant, les mesures devront être  
948 mises en place. C'est quelque chose qui va se réfléchir durant la prochaine législature. A la question de  
949 savoir comment les choses vont-elles être proposées à la population, il existe divers supports : le pilier public,  
950 internet, etc. Tout ceci devra être évidemment travaillé. Peut-être qu'on ne le dit pas suffisamment, je vous  
951 montre ce petit truc 'Ne polluez pas nos eaux'. Lorsqu'il y a une bouche d'égout, il faut souvent penser que  
952 cette bouche conduit à la Sionge. Il s'agit de rendre la population attentive que, dès le moment où l'on  
953 déverse des choses dans ces bouches d'égout, elles passent en général directement dans la rivière.

954  
955 Je veux encore juste préciser que ce projet ne s'improvise pas en quelques mois. Il va falloir y travailler  
956 durant la prochaine législature. Si je serai là et que je conserve ce même dicastère, je m'engage à y réfléchir  
957 et sur les moyens de le concrétiser. »

958 Monsieur le Vice-président remercie Monsieur Kaempfen.

959 La réponse convient à Monsieur Blanc.

960  
961 La parole n'étant plus sollicitée, il clôture ce point et indique que le Conseil général prend acte de la  
962 détermination du Conseil communal sur le postulat de Monsieur Frédéric Blanc et Madame Stéphanie Klaus.

970 Monsieur le Vice-président entame ensuite le dernier point de l'ordre du jour : les divers.

971

972

973 **5 DIVERS**

---

974 A l'amorce des divers, Monsieur le Vice-président rappelle les dates arrêtées pour les prochaines séances  
975 du Conseil général :

976

- 977 • Mardi 21 avril 2026, à 20 h 00 Séance des comptes 2025
- 978 • Mardi 5 mai 2026, à 20 h 00 Séance constitutive du Conseil général
- 979 • Mardi 6 octobre 2026, à 20 h 00 Séance de réserve
- 980 • Mardi 15 décembre 2026, à 20 h 00 Séance du budget 2027

981

982 Pour la suite des divers, il prie l'assemblée de respecter l'ordre des interventions, soit les propositions, les  
983 postulats, les résolutions, les questions et les éventuelles remarques.

984

985

986 **PROPOSITION**

987 Monsieur le Vice-président demande si quelqu'un souhaite transmettre une proposition.

988

989 Personne n'intervient.

990

991

992 **POSTULAT**

993 Monsieur le Vice-président enchaîne avec les postulats et questionne le Légitif sur le dépôt d'un postulat.

994

995 Tel n'est pas le cas.

996

997

998 **RÉSOLUTION**

999 Monsieur le Vice-président annonce que, tel que le prévoit l'art.102 du Règlement du Conseil général,  
1000 les projets de résolution doivent être déposés par écrit auprès du Président à l'ouverture de la séance et  
1001 distribués à tous les membres.

1002

1003 Aucune résolution n'ayant été déposée, il passe à l'objet suivant.

1004

1005

1006 **QUESTIONS**

1007 Monsieur le Vice-président ouvre la discussion sur les questions.

1008

1009 Monsieur David Bovigny (PLR) intervient en qualité de président de l'intersociété de Riaz :

1010

1011 « *Riaz est un village de près de 3'000 habitants, et cela fait des années que l'on entend – à juste titre – qu'il*  
1012 *est important qu'il ne devienne pas une simple cité-dortoir. Les sociétés villageoises jouent, à cet égard,*  
1013 *un rôle essentiel : elles animent le village, créent du lien social, fidélisent leurs membres et contribuent à*  
1014 *l'identité locale.*

1015

1016 *Jusqu'à récemment, le bâtiment Hubert-Charles remplissait pleinement cette mission. Il faisait office de*  
1017 *véritable 'maison des sociétés' : deux chœurs pouvaient s'y réunir chaque semaine dans les combles pour*  
1018 *leurs répétitions, voire occuper les lieux tout un week-end lors de répétitions intensives, tandis que la fanfare*  
1019 *animait le rez-de-chaussée.*

1020

- 1021    *Cette organisation fonctionnait. Et elle répondait aux besoins des sociétés.*
- 1022
- 1023    *Aujourd'hui, la situation a changé. Les chœurs ont dû quitter les combles pour être relogés dans la salle où*  
1024    *nous siégeons ce soir. Le lieu en tant que tel n'est pas le problème. La difficulté réside dans la disponibilité*  
1025    *de cette dernière, devenue extrêmement limitée.*
- 1026
- 1027    *Concrètement : lorsque le Conseil général se réunit – cinq ou six mardis par année –, ce sont les chœurs*  
1028    *qui doivent trouver une solution alternative. Lorsqu'une société souhaite organiser son assemblée générale,*  
1029    *par exemple, elle se heurte parfois à l'impossibilité de le faire en raison d'une occupation par une autre*  
1030    *société. Et ces situations se répètent, au gré des nombreuses utilisations de cette salle.*
- 1031
- 1032    *Ces difficultés ne concernent d'ailleurs pas uniquement les chœurs. Le cours de yoga, par exemple, qui se*  
1033    *tenait auparavant dans cette salle, a été déplacé dans une salle de classe, au milieu de pupitres et tableau*  
1034    *noir, un cadre peu adapté à ce type d'activité.*
- 1035
- 1036    *Face à cette situation, de nombreuses sociétés éprouvent une forme d'incompréhension, voire de désaveu.*  
1037    *Elles ont le sentiment que leurs besoins passent désormais au second plan par rapport à une politique de*  
1038    *location plus intensive du bâtiment.*
- 1039
- 1040    *Ma question est donc la suivante :*
- 1041    *Quelle est la vision du Conseil communal concernant l'avenir des sociétés villageoises et l'utilisation des*  
1042    *infrastructures communales ?*
- 1043
- 1044    *Des solutions sont-elles actuellement à l'étude, afin de garantir, à moyen et à long termes, des espaces*  
1045    *adaptés, disponibles et compatibles avec la vie associative locale ?*
- 1046
- 1047    *Je souhaite sincèrement que des réponses concrètes puissent être apportées, avant que la vitalité de nos*  
1048    *sociétés ne soit durablement fragilisée. »*
- 1049
- 1050    Monsieur le Vice-président remercie Monsieur Bovigny pour son intervention et transmet la parole au Conseil  
1051    communal.
- 1052
- 1053    Madame Anne Favre-Morand répond de la sorte :
- 1054
- 1055    « *En effet, deux sociétés de chant ont été déplacées dans cette salle. Comme cela a été dit, le local est*  
1056    *assez sympathique et spacieux. Il répondait à une demande d'un des deux chœurs, il y a une année, de*  
1057    *venir répéter ici pour une question de place. Pour les assemblées, entre autres, les chœurs étaient déjà*  
1058    *tenus de demander auparavant s'ils avaient besoin de temps de supplémentaire de location.*
- 1059
- 1060    *En cette fin d'année, il y a eu en tout trois fois où la salle était réservée de longue date. Un des chœurs a dû*  
1061    *être relogé par les soins de la Commune dans une autre salle. Au sujet du yoga, il reste 80 m<sup>2</sup> pour une*  
1062    *dizaine de personnes, on est plutôt bien et pas entre les pupitres.*
- 1063
- 1064    *A Hubert-Charles, la salle est louée pour le Service de logopédie, psychologie et psychomotricité, un*  
1065    *partenaire de la Commune, de l'école et en faveur de l'école inclusive. La location n'est pas la volonté*  
1066    *première de la Commune de. Est-ce qu'on pense toujours à nos sociétés ? Eh bien oui, la Commune de Riaz*  
1067    *bosse bien au niveau financier, des gratuités des salles sont mises à disposition. Pour le futur, un bâtiment*  
1068    *de sport se profile. Il est à l'étude. Ce sera au Conseil général de l'approuver d'ici là. »*
- 1069
- 1070    Monsieur le Vice-président remercie Madame Favre-Morand pour ses propos et demande à Monsieur  
1071    Bovigny s'il se montre satisfait de la réponse.
- 1072

1073 Réponse affirmative.

1074

1075 Monsieur Stéphane Oberson ((PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) intervient à son tour :

1076

1077 « Je me permets de revenir sur la zone limitée à 30 km/h de la Rue de Saletta. De manière générale, je suis  
1078 satisfait de cette limitation, qui contribue à améliorer la sécurité sur ce tronçon.

1079

1080 Toutefois, le croisement Champy - Saletta pose un réel problème de visibilité s'agissant du respect de la  
1081 priorité et de la sécurité des usagers. Ce problème vous a déjà été signalé. Plusieurs habitants de Riaz m'ont  
1082 fait part de cette situation et j'ai moi-même rencontré la même difficulté : alors que je descendais avec ma  
1083 voiture la Rue de Saletta et que j'étais déjà engagé dans le rétrécissement de la chaussée, je me suis  
1084 retrouvé face à un véhicule arrivant de la Rue de Champy, sans avoir pu l'anticiper en raison de la  
1085 configuration des lieux et du manque de visibilité. J'ai alors été contraint de faire marche arrière, afin de  
1086 céder la priorité de droite.

1087

1088 Il m'a été mentionné que la Commune devait analyser la situation, pourriez-vous m'indiquer si des mesures  
1089 sont prévues prochainement pour ce carrefour ? »

1090

1091 Monsieur Bertrand Huguenot adresse la réponse suivante :

1092

1093 « Il s'agit d'un point que l'on abordera lors de la prochaine séance de la commission technique. »

1094

1095 Monsieur le Vice-président remercie les intervenants.

1096

1097 La parole n'étant plus demandée, il clôture la discussion et passe aux remarques et commentaires.

1098

1099

## 1100 **REMARQUES - COMMENTAIRES**

1101 Monsieur le Vice-président demande si un membre du Conseil général souhaite faire une remarque ou un  
1102 commentaire.

1103

1104 Madame Stéphanie Klaus remercie le groupe citoyens qui a mis sur pied le premier marché de Noël riazois :

1105

1106 « Merci également au Conseil communal d'avoir soutenu cette organisation. Les stands étaient de qualité,  
1107 De nombreuses personnes ont pu faire leurs emplettes de Noël en saluant leurs concitoyens et en dégustant  
1108 une tisane de Noël ou de délicieux mets. Vivement l'année prochaine ! »

1109

1110 Monsieur le Vice-président remercie Madame Klaus pour son intervention. La parole n'étant plus sollicitée  
1111 par les membres du Légitif, il se tourne vers Madame la Syndique qui souhaite dispenser quelques  
1112 précisions sur la soirée d'informations à la population, prévue le 23 février 2026.

1113

1114 Madame la Syndique donne les informations suivantes :

1115

1116 « Comme en 2024, le Conseil communal a décidé d'organiser une séance publique d'informations à la  
1117 population, comme vous avez pu le lire dans la dernière édition du Riazois. Cette séance se tiendra le lundi  
1118 23 février 2026, à 20 h 00, dans cette même salle des Combles des Monts 14. Elle débutera par une  
1119 présentation et le fonctionnement du Conseil général. Elle sera suivie des rapports-bilans des six  
1120 commissions du Conseil général. Puis, le Conseil communal se présentera à son tour et répondra aux  
1121 questions du public.

1122

1123 Nous comptons sur une présence nombreuse des représentants du Légitif à cette séance. Nous vous en  
1124 remercions. »

CONSEIL GÉNÉRAL DE RIAZ

1125 Monsieur le Vice-président remercie Madame la Syndique pour ses informations.  
1126 Avant de passer à la conclusion, il demande encore quelques instants d'attention et invite les personnes qui  
1127 sont intervenues au cours de cette séance à remettre leurs écrits, soit de main à main à la secrétaire avant  
1128 de quitter la salle, soit par courriel à Madame Diana Sauteur, au plus tard jusqu'au lendemain à midi.  
1129  
1130 A 21 heures 17, Monsieur le Vice-président met un terme à la séance du Conseil général du 16 décembre  
1131 2025. Il formule ses meilleurs vœux en vue des prochaines Fêtes de fin d'année et invite à la collation servie  
1132 à la sortie de la salle. Il remercie l'assemblée pour son attention et sa participation, avant de lui souhaiter  
1133 une très belle fin de soirée.

1134

1135

1136 **AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL**

1137

1138

La Secrétaire

Le Vice-président

Diana Sauteur

Thomas Bosson

Le Secrétaire du procès-verbal

Gilles Liard

1139

PROVISOIRE